

AFFAIRE n° 35

O B J E T : Garantie de la Ville concernant un emprunt de 120 000 Francs à contracter par l'Association des Pupilles de l'Ecole Publique de la REUNION (A P E P).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'A P E P vient de m'adresser une demande tendant à obtenir la garantie de la ville pour ce qui concerne un emprunt de 120 000 Francs qu'elle souhaite contracter auprès de la B N P I en vue de restaurer l'école de Champ Fleuri en Centre Médico Psycho Pédagogique.

L'accord de cette garantie implique l'engagement, par le Conseil Municipal, pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 120 000 Francs, à créer, en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Je vous demande Mesdames et Messieurs de vous prononcer sur la garantie à accorder à l'A P E P.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----  
VV - St Denis le 23 Novembre 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
signé : Didier Cuthiery  
P/le Préfet  
Copie certifiée conforme  
Le chef de Bureau délégué  
signé : Jacques Lacoste